

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction est tenue de concevoir un système de contrôles internes et d'attester de son efficacité quant aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de façon à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des salariés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés vérificateurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 12 mars 2008

Le président exécutif du Conseil, Le président et chef de la mise en marché, Le chef de la direction financière,

[signé]
Galen G. Weston

[signé]
Mark Foote

[signé]
William M. Wells

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Les Compagnies Loblaw limitée au 29 décembre 2007 et au 30 décembre 2006 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines terminés respectivement à ces dates, et du résultat étendu pour l'exercice de 52 semaines terminé le 29 décembre 2007. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 29 décembre 2007 et au 30 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Toronto, Canada
Le 12 mars 2008

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2007 (52 semaines)	2006 (52 semaines)
Chiffre d'affaires	29 384 \$	28 640 \$
Charges d'exploitation		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration (note 2)	27 838	26 917
Amortissement	588	590
Dépréciation des écarts d'acquisition (note 3)	–	800
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	222	44
	28 648	28 351
Bénéfice d'exploitation	736	289
Intérêts débiteurs (note 6)	252	259
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle	484	30
Impôts sur le bénéfice (note 7)	150	248
Bénéfice net (perte) avant la participation sans contrôle	334	(218)
Participation sans contrôle	4	1
Bénéfice net (perte)	330 \$	(219) \$
Bénéfice net (perte) par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	1,20 \$	(0,80) \$
Dilué(e)	1,20 \$	(0,80) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2007 (52 semaines)	2006 (52 semaines)
Capital-actions ordinaire, à la fin de l'exercice (note 19)	1 196 \$	1 196 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	4 245 \$	4 694 \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables (note 2)	(15)	-
Bénéfice net (perte)	330	(219)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,84 \$ (0,84 \$ en 2006)	(230)	(230)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 330 \$	4 245 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	- \$	
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables (note 2)	16	
Autres éléments du résultat étendu	3	
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice (note 20)	19 \$	
Total des capitaux propres	5 545 \$	5 441 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 29 décembre 2007
(en millions de dollars)

	2007 (52 semaines)
Bénéfice net	330 \$
Autres éléments du résultat étendu	
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente	(56)
Reclassement dans le bénéfice net de la perte sur les actifs financiers disponibles à la vente	33
	(23)
Gain net sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	57
Reclassement dans le bénéfice net du gain sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(31)
	26
Autres éléments du résultat étendu	3
Total du résultat étendu	333 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 29 décembre 2007 et au 30 décembre 2006
(en millions de dollars)

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	674 \$	669 \$
Placements à court terme	303	327
Débiteurs (note 10)	885	728
Stocks (note 11)	2 032	2 037
Impôts sur le bénéfice (note 7)	111	63
Impôts futurs (note 7)	56	85
Charges payées d'avance et autres actifs	32	39
Total de l'actif à court terme	4 093	3 948
Immobilisations (note 12)	7 953	8 055
Écarts d'acquisition (note 3)	806	794
Autres actifs (note 13)	822	689
Total de l'actif	13 674 \$	13 486 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	3 \$	1 \$
Effets de commerce	418	647
Créditeurs et charges à payer	2 769	2 598
Tranche à moins de un an de la dette à long terme (note 16)	432	27
Total du passif à court terme	3 622	3 273
Dette à long terme (note 16)	3 852	4 212
Impôts futurs (note 7)	180	234
Autres passifs (note 17)	459	314
Participation sans contrôle	16	12
Total du passif	8 129	8 045
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaire (note 19)	1 196	1 196
Bénéfices non répartis	4 330	4 245
Cumul des autres éléments du résultat étendu (notes 2 et 20)	19	-
Total des capitaux propres	5 545	5 441
Total du passif et des capitaux propres	13 674 \$	13 486 \$

Éventualités, engagements et garanties (note 23). Contrats de location (note 18).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,

[signé]
Galen G. Weston
Administrateur

[signé]
Thomas C. O'Neill
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006

(en millions de dollars)

	2007 (52 semaines)	2006 (52 semaines)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte) avant la participation sans contrôle	334 \$	(218) \$
Amortissement	588	590
Dépréciation des écarts d'acquisition (note 3)	-	800
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	222	44
Impôts futurs	(17)	(18)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(43)	(69)
Autres	161	51
Reentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 245	1 180
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(613)	(937)
Placements à court terme	(31)	(323)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	223	99
Créances sur cartes de crédit, après titrisation (note 10)	(238)	(82)
Placements dans des franchises et autres créances	19	(18)
Autres	(31)	(47)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(671)	(1 308)
Activités de financement		
Dettes bancaires	2	(29)
Effets de commerce	(229)	211
Dettes à long terme (note 16)		
– émise	25	29
– remboursée	(39)	(162)
Capital-actions ordinaire émis (notes 19 et 21)	-	4
Dividendes	(230)	(173)
Autres	(1)	-
Sorties nettes liées aux activités de financement	(472)	(120)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 9)	(97)	1
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5	(247)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	669	916
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	674 \$	669 \$
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés		

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

Périmètre de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales, appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions avec droit de vote des filiales est de 100 %.

La société consolide également les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »), conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (*variable interest entities*) », (« NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), sur lesquelles le contrôle de Loblaw s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés le 29 décembre 2007 et le 30 décembre 2006 comprenaient chacun 52 semaines.

Constatation des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par la société conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV et déduction faite des avantages promotionnels offerts par Loblaw. La société constate les produits au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice (perte) par action (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options serait utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de placements négociables très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours. La société a la possibilité et l'intention de compenser les soldes d'encaisse afin de réduire la dette bancaire constatée, à l'exception des EDDV consolidées par la société. À partir du 31 décembre 2006, les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché. Se reporter à la note 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

Avant le 31 décembre 2006, les équivalents de trésorerie étaient inscrits au prix coûtant ou au cours du marché, selon le moins élevé des deux.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent essentiellement de bons du Trésor, de titres d'emprunt du gouvernement, d'effets de commerce de sociétés et de dépôts bancaires à terme. À partir du 31 décembre 2006, les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché. Se reporter à la note 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

Avant le 31 décembre 2006, les placements à court terme étaient inscrits au prix coûtant ou au cours du marché, selon le moins élevé des deux.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (« la Banque *PC* »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable sont radiées. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provision pour pertes sur créances La Banque *PC* constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation La Banque *PC* procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances aux fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion ni sur leurs actifs. La Banque *PC* demeure responsable de certaines responsabilités de gestion et d'administration. Les créances sur cartes de crédit sont sorties du bilan consolidé lorsque la Banque *PC* cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la NOC-12, « Cessions de créances ». Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque *PC* demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiducies et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la vente de ces créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. La juste valeur est déterminée comme la meilleure estimation quant à la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés tels que les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Depuis le 31 décembre 2006, les droits conservés sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction (se reporter à la note 2) et sont constatés au bilan consolidé à leur juste valeur. Avant le 31 décembre 2006, la valeur comptable des droits conservés était évaluée périodiquement et si une baisse de valeur durable était déterminée, la valeur comptable était ramenée à la juste valeur.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des ventes, frais de vente et d'administration et des stocks connexes lors de sa constatation dans l'état consolidé des résultats et dans le bilan consolidé. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

Stocks La société utilise la méthode du prix de détail pour les stocks des magasins de détail qui sont inscrits au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale. Les stocks du centre de distribution et les stocks saisonniers de marchandise générale sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des agencements et est de 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie utile estimative du bien et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel loué aux termes de contrats de location-acquisition est amorti sur la durée du contrat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des indicateurs de dépréciation se manifestent, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun des magasins de ce groupe est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins indiquerait qu'il y a aussi une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que ces actifs ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable des actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

Charges reportées Les charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés, allant jusqu'à 15 ans.

Écarts d'acquisition L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède la juste valeur implicite et est constatée dans le bénéfice d'exploitation.

La société détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. Des informations supplémentaires sur les résultats du test de dépréciation des écarts d'acquisition sont fournies à la note 3.

Instruments dérivés La société a recours à des instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. La société a recours à des instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme et de contrats d'option pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations du prix des marchandises. La société n'a pas recours à des accords de dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

Depuis le 31 décembre 2006, tous les instruments dérivés sont constatés au bilan consolidé à leur juste valeur conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (« chapitre 3855 »), de l'ICCA. Les instruments non financiers dérivés, tels que certains contrats relatifs au prix des marchandises, sont constatés au bilan consolidé à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés de ce traitement parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Les instruments dérivés incorporés sont désignés, séparés du contrat hôte et constatés au bilan consolidé à leur juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Les dérivés sont constatés comme actifs et passifs à court terme ou à long terme selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme libellés en dollars américains. La société évalue si chaque instrument dérivé continue d'être hautement efficace dans le cadre de la compensation de la variation des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsqu'il est prévu qu'un instrument dérivé ne sera plus hautement efficace, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée. L'inefficacité de la couverture, le cas échéant, est comprise dans le bénéfice net de la période courante.

Avant le 31 décembre 2006, tous les instruments financiers dérivés étaient constatés au bilan consolidé à leur juste valeur, sauf les swaps de taux d'intérêt qui étaient désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Ces swaps de taux d'intérêt n'étaient pas constatés au bilan consolidé de la période correspondante. De plus, les instruments dérivés non financiers et les instruments dérivés incorporés n'étaient pas constatés au bilan consolidé de la période correspondante.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Depuis le 31 décembre 2006, les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation, à l'exception des swaps de devises, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme disponibles à la vente libellés en dollars américains qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et sont reclassés dans le bénéfice net lorsqu'ils sont réalisés. Avant le 31 décembre 2006, tous les gains et pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises étaient constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Impôts sur le bénéfice La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

Avantages sociaux futurs La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Régimes de retraite à prestations déterminées Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des prestations d'invalidité de longue durée, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations du taux d'actualisation de la direction, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance de la rémunération, l'âge et la date du départ à la retraite, le taux de mortalité et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti qui excède de 10 % le plus élevé de ces montants soit l'obligation au titre des prestations constituées, soit la juste valeur des actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite. Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur des périodes ne dépassant pas trois ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 6 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 6 à 22 ans, avec une moyenne pondérée de 18 ans.

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont versées.

Régime d'options sur actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux attributions d'options sur actions des salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date du bilan sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

La société constate comme des opérations sur capitaux propres les options sur actions, attribuées avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires. La contrepartie versée par les salariés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaire. Ce type d'options sur actions a été attribué pour la dernière fois en 2001 et représentait approximativement 0,6 % de toutes les options en cours à la fin de l'exercice.

Régime d'unités d'actions restreintes La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits, pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés La société maintient un régime d'actionnariat à l'intention des salariés qui permet aux salariés d'acquérir des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées correspond à l'excédent du cours de l'action ordinaire à la date du bilan sur la valeur initiale de l'unité d'action différée. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur le bénéfice, à la taxe sur les produits et services et aux taxes de vente provinciales ainsi qu'aux immobilisations et aux avantages sociaux futurs, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Normes comptables futures

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », (« chapitre 1535 »), le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », (« chapitre 3862 »), et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », (« chapitre 3863 »).

Le chapitre 1535 établit des directives à l'égard de la présentation de l'information concernant le capital d'une société ainsi qu'à l'égard de la façon dont il est géré. Une société est tenue de présenter davantage d'informations à l'égard i) des objectifs, des politiques et des procédures de gestion du capital de l'entité; ii) des informations quantitatives sur ce qu'elle considère comme du capital; et iii) le fait que l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise, et si l'entité ne s'est pas conformée, les conséquences de cette inapplication.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3862 impose davantage d'informations à fournir à l'égard des risques associés aux instruments financiers tels que le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché, et les méthodes utilisées pour repérer, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes à l'égard de la présentation des instruments financiers et des instruments dérivés non financiers et il fournit des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, sous la rubrique du passif ou des capitaux propres.

Ces normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007 et, par conséquent, la société mettra celles-ci en application à compter du premier trimestre de 2008.

Stocks En juin 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031, « Stocks », qui remplacera le chapitre 3030 actuel portant le même titre. La nouvelle norme exige que les stocks soient évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, en indiquant plus précisément les coûts à inclure dans le coût des stocks. Les coûts tels que les coûts de stockage et les frais généraux et administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent sont précisément exclus du coût des stocks et sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés. La reprise de montants de dépréciation à la valeur nette de réalisation en présence d'une augmentation subséquente de la valeur des stocks est maintenant requise. Le coût des stocks doit se fonder sur la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Les méthodes d'évaluation du coût des stocks, telles que la méthode du prix de détail, peuvent être utilisés pour des raisons pratiques si ces méthodes donnent des résultats proches du coût. La nouvelle norme exige également d'autres informations à fournir, notamment les méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks, la valeur comptable des stocks, le montant des stocks passé en charges au cours de la période, le montant de toute dépréciation et le montant de toute reprise de dépréciation comptabilisée en réduction du montant des stocks passé en charges.

Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 et sera appliquée par la société dès le premier trimestre de 2008 au solde d'ouverture des stocks de la période avec ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts sur le bénéfice, pour l'écart dans l'évaluation du solde d'ouverture sans retraitement des périodes antérieures. La société s'attend à comptabiliser, lors de la mise en place de cette norme, une diminution de l'évaluation du solde d'ouverture de moins de 4 % de la valeur des stocks avec une diminution correspondante de moins de 50 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice.

En plus des modifications apportées au coût des stocks, la société examine les exigences supplémentaires en matière de présentation et d'informations à fournir qui seront requises dans les états financiers consolidés ou dans les notes y afférentes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Écarts d'acquisition et actifs incorporels En novembre 2007, l'ICCA a publié un supplément au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et à la NOC-11, « Entreprises en phase de démarrage », et a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », (« chapitre 3064 »), dans le *Manuel de l'ICCA*, afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », a retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », et a modifié l'abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux, « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », (« CPN-27 »), qui ne s'appliquent pas aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications donnent une orientation au titre de la constatation des actifs incorporels développés à l'interne, notamment les actifs développés dans le cadre d'activités de recherche et de développement, assurant ainsi le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, qu'ils aient été acquis séparément ou développés à l'interne. Les modifications sont applicables aux états financiers annuels et intermédiaires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la société appliquera ces modifications au premier trimestre de 2009 rétroactivement avec retraitement des résultats de l'exercice visé et de l'exercice précédent. À cette étape-ci, la société en est à évaluer l'incidence de l'application de ces modifications sur les états financiers de la société.

Normes internationales d'information financière (« NIIF ») Le Conseil des normes comptables exigera que toutes les sociétés ouvertes adoptent les NIIF aux états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les sociétés seront tenues de fournir des informations comparatives pour l'exercice précédent. La convergence des PCGR vers les NIIF sera applicable dès le premier trimestre de 2011 pour la société lorsqu'elle préparera l'information financière comparative du trimestre visé au moyen des NIIF. La société s'attend à ce que la transition vers les NIIF ait une incidence sur la présentation de l'information financière, les processus opérationnels et les systèmes informatiques. La société évaluera l'incidence de la transition vers les NIIF et continuera d'investir dans la formation et les ressources au cours de la période transitoire, afin de faciliter une conversion en temps opportun.

Note 2. Mise en œuvre de nouvelles normes comptables

Normes comptables mises en œuvre en 2007

Le 31 décembre 2006, la société a adopté les recommandations contenues dans les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3865, « Couvertures », le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3251, « Capitaux propres », et le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces normes ont été appliquées sans retraitement des données des périodes antérieures. Les ajustements de transition qui découlent de la mise en application de ces normes ont été constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis et dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Le chapitre 3855 établit une norme de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les instruments financiers doivent tous être classés dans une catégorie déterminée, soit à titre d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts ou de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. Les instruments financiers qui entrent dans le champ d'application de cette norme, y compris les dérivés, doivent être inclus dans le bilan de la société et évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation; lorsque cela se produit, les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés dans le bénéfice net. Les coûts de transaction autres que ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction, et donc qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le chapitre 3855 permet à la direction de choisir d'évaluer ses instruments financiers, qui ne seraient autrement constatés à leur juste valeur, comme instruments détenus à des fins de transaction avec les modifications de la juste valeur constatés dans le bénéfice net, à condition qu'ils répondent à certains critères. Les instruments financiers doivent avoir été désignés à la mise en place de la norme ou à l'acquisition du nouvel instrument financier. La désignation est irrévocable.

La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

Par suite de la mise en application du chapitre 3855, les classements suivants ont été adoptés :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements à court terme sont désignés comme actifs détenus à des fins de transaction, à l'exception de certains équivalents de trésorerie et placements à court terme libellés en dollars américains désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, qui sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente;
- les débiteurs sont classés comme des prêts et des créances;
- les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme étant disponibles à la vente;
- la dette bancaire, les effets de commerce, les créditeurs et certaines charges à payer, la dette à court terme, la dette à long terme et les obligations découlant de contrats de location-acquisition ont été classés à titre d'autres passifs financiers.

La société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à son échéance.

Les classements ci-dessus ont entraîné ces répercussions en matière de réévaluations :

- La réévaluation à la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente a entraîné une augmentation de 9 \$ des autres actifs ainsi qu'une augmentation correspondante du cumul des autres éléments du résultat étendu de 6 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice.
- Par suite du classement de certains placements à court terme et équivalents de trésorerie libellés en dollars américains comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie dans les placements disponibles à la vente, le gain net non réalisé qui avait été comptabilisé auparavant dans les bénéfices non répartis a été reclassé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu pour un montant de 14 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice.
- Les droits de la Banque *PC* conservés dans les créances titrisées ont été classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, ce qui a entraîné une augmentation des autres actifs de 2 \$ ainsi qu'une augmentation correspondante du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 1 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice.
- La réévaluation des actifs financiers classés comme des prêts et des créances et des passifs financiers classés comme d'autres passifs au coût après amortissement a eu un effet négligeable.

Les instruments dérivés non financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient exonérés du traitement réservé aux instruments dérivés parce qu'ils sont conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Toute variation de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins qu'ils soient comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation d'une couverture de flux de trésorerie, auquel cas les variations de la juste valeur de la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Par suite de la réévaluation des instruments dérivés non financiers à leur juste valeur, une augmentation de 7 \$ des autres actifs et une augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 5 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, ont été constatées. Conformément à la norme, les instruments dérivés incorporés doivent être séparés du contrat hôte et évalués à la juste valeur si certaines conditions sont réunies. Aux termes du choix prévu par la norme, la société a choisi le 29 décembre 2002 comme date de transition aux fins de l'application de ce traitement comptable aux instruments dérivés incorporés. Ce changement de traitement comptable relatif aux instruments dérivés incorporés n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers.

Le chapitre 3855 prévoit aussi que les obligations découlant d'une garantie qui répond à la définition d'une garantie donnée dans la NOC-14, « Informations à fournir sur les garanties », doivent être comptabilisées à leur juste valeur au moment où la garantie est constituée. Aucune réévaluation ultérieure à la juste valeur n'est nécessaire, à moins que la garantie financière réponde aux critères d'un instrument dérivé. Un passif de 7 \$ a donc été comptabilisé pour refléter la juste valeur de la lettre de garantie émise par une grande banque à charte canadienne en faveur d'une fiducie de financement indépendante qui offre des prêts aux franchisés indépendants de la société. En contrepartie, une diminution correspondante de 6 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, a été inscrite au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Le chapitre 3865, « Couvertures », (« chapitre 3865 »), remplace la NOC-13, « Relations de couverture ». Les exigences en matière d'identification, de désignation, d'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et de constitution d'une documentation à leur sujet demeurent en grande partie les mêmes. Le chapitre 3865 présente le traitement comptable des relations de couverture admissibles ainsi que les informations à fournir à leur sujet, et il exige que tout instrument dérivé désigné comme élément constitutif d'une relation de couverture soit comptabilisé à la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

À la mise en application de ces nouvelles exigences ayant trait aux couvertures de flux de trésorerie, une augmentation des autres actifs de 17 \$ et une augmentation des autres passifs de 34 \$ ont été comptabilisées pour refléter la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui n'avaient pas été comptabilisés au bilan consolidé auparavant, et une augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu de 10 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, a aussi été comptabilisée. La société a aussi inscrit une diminution du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 15 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, pour tenir compte de l'élément de financement des swaps de taux d'intérêt qui diffèrent des taux pratiqués sur le marché. En outre, la société a comptabilisé une diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu de 14 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, pour tenir compte de la partie efficace des gains et pertes non réalisés sur les swaps de devises auparavant inscrits dans les bénéfices non répartis. La partie inefficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme éléments d'une relation de couverture était négligeable.

Le chapitre 1530, « Résultat étendu », prévoit l'établissement d'un état du résultat étendu, dans lequel sont présentés le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu représentent la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires; ils comprennent aussi les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie. La société a inclus dans les états financiers consolidés un nouvel état consolidé du résultat étendu dans lequel elle présente la variation de ces éléments, tandis que la variation cumulée des autres éléments du résultat étendu est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, qui est présenté dans une nouvelle section des capitaux propres au bilan consolidé. Il y a lieu de se reporter à la note 20 pour obtenir de plus amples renseignements sur le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Le chapitre 3251, « Capitaux propres », remplace le chapitre 3250, « Surplus », et il définit les normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée. Aux termes de ce chapitre, la société doit présenter séparément les composantes des capitaux propres ainsi que les variations des capitaux propres se rapportant i) au bénéfice net, ii) aux autres éléments du résultat étendu, iii) aux autres variations des bénéfices non répartis, iv) aux variations du surplus d'apport, v) aux variations du capital-actions et vi) aux variations des réserves. De nouveaux états consolidés de la variation des capitaux propres sont inclus dans les états financiers consolidés.

Le chapitre 3861, « Instruments financiers -- informations à fournir et présentation », qui remplace le chapitre 3860 éponyme, établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet.

Les tableaux ci-dessous présentent les ajustements de transition qui ont été inscrits à la mise en application des nouvelles normes :

	Total des ajustements de transition			
Bilan consolidé				
Autres actifs				35 \$
Impôts futurs				(7)
Autres passifs				41
Bénéfices non répartis				(15)
Cumul des autres éléments du résultat étendu				16
	Bénéfices non répartis			
	Cumul des autres éléments du résultat étendu			
	Montant brut	Montant après impôts sur le bénéfice	Montant brut	Montant après impôts sur le bénéfice
Actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	(14) \$	(14) \$	23 \$	20 \$
Actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction	2	1	-	-
Instruments dérivés non financiers	7	5	-	-
Garanties	(7)	(6)	-	-
Couvertures de flux de trésorerie	(9)	(1)	(8)	(4)
	(21) \$	(15) \$	15 \$	16 \$

Normes comptables mises en œuvre en 2006

Avec effet le 1^{er} janvier 2006, la société a mis en œuvre le CPN-156, « Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur) », publié par l'ICCA en septembre 2005. Le CPN-156 traite de la contrepartie en espèces, y compris les avantages promotionnels, consentie par un fournisseur à un client. Cette contrepartie est présumée représenter une réduction des prix de vente des produits du fournisseur et, en conséquence, devrait être classée comme une réduction du chiffre d'affaires dans l'état des résultats du fournisseur.

Note 3. Écarts d'acquisition

En 2007, la société a effectué son test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et a déterminé qu'il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition.

En 2006, la société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et il a été établi que la valeur comptable de l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Provigo inc. en 1998 excédait sa juste valeur. Par conséquent, en 2006, la société a inscrit dans le bénéfice d'exploitation une charge hors trésorerie de 800 \$ au titre de la dépréciation de cet écart d'acquisition. Cette charge n'a pas entraîné de déduction d'impôt. Il a été déterminé que la juste valeur des écarts d'acquisition était inférieure à leur valeur comptable en raison d'une baisse des multiplicateurs de marché, tant du point de vue de l'industrie que de celui de la société, et la diminution de la juste valeur a été déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte tant des hypothèses de la société que de celles du marché. L'effet conjugué de ces facteurs a entraîné une dépréciation des écarts d'acquisition. Au deuxième trimestre de 2007, la société a finalisé ses travaux et a confirmé une charge hors trésorerie de 800 \$ au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition qui a été constatée en 2006.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2007, la société a acquis 4 magasins franchisés (7 magasins franchisés en 2006). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis était composée d'immobilisations de 3 \$ (2 \$ en 2006), d'autres actifs, essentiellement des stocks, d'un montant de 1 \$ (2 \$ en 2006) et d'écarts d'acquisition de 8 \$ (7 \$ en 2006) pour une contrepartie en espèces de 9 \$ (9 \$ en 2006), déduction faite des débiteurs des magasins franchisés de 3 \$ (2 \$ en 2006).

À la fin de l'exercice 2007, le bilan consolidé comprenait des écarts d'acquisition de franchisés indépendants consolidés par la société conformément aux exigences de la NOC-15.

Le tableau suivant présente la variation des écarts d'acquisition en 2007 et en 2006 :

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	794 \$	1 587 \$
Écarts d'acquisition acquis	8	7
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	(800)
Autres	4	-
Solde à la fin de l'exercice	806 \$	794 \$

Note 4. Charges de restructuration et autres charges

Projet simplifier

Au cours de 2007, la société a approuvé et annoncé la restructuration des activités de commercialisation et d'exploitation en magasin afin de rationaliser ces fonctions, et ce, conformément au Projet simplifier. En 2007, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 197 \$ liés à ce plan, dont une tranche de 139 \$ a trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprennent des indemnités de départ, des coûts supplémentaires découlant des régimes de retraite liés à la cessation d'emploi de salariés et des coûts de rétention, et d'autres coûts de 58 \$, principalement liés à la consultation. Les coûts de restructuration totaux, en vertu de ce projet, sont constitués essentiellement des indemnités de départ et devraient être d'environ 200 \$, dont le reste des coûts sera passé en charges en 2008.

Activités en magasins

En 2007, la société a terminé la restructuration de ses activités en magasins précédemment annoncée. Le total des coûts de restructuration afférents à ces plans était de 51 \$ comparativement à l'estimation initiale de 54 \$. Des coûts totaux de 51 \$, environ 8 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprenaient des indemnités de départ découlant de la cessation d'emploi de salariés, 25 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 18 \$ sont liés à la fermeture d'installations et à d'autres coûts, y compris les obligations locatives. En 2007, la société a constaté une tranche de 16 \$ (35 \$ en 2006) de ces coûts de restructuration attribuable à la fermeture d'installations et à d'autres coûts, y compris les obligations locatives. Les composantes du plan de restructuration des activités en magasins sont présentées ci-après.

Dans le cadre d'une analyse des activités en magasins au Québec, la société a approuvé et annoncé un plan, en 2006, visant la fermeture de 19 magasins au rendement insatisfaisant, principalement des magasins de la bannière *Provigo*. En 2007, la société a conclu que 16 magasins, 3 de moins que prévu initialement, fermentaient conformément à ce plan. La fermeture de ces 16 magasins a été finalisée en 2007. Le total des coûts de restructuration relatifs à ce plan ont été de 37 \$, comparativement aux 40 \$ initialement estimés, dont une tranche de 9 \$ (28 \$ en 2006) a été constatée en 2007.

À l'issue de son analyse de l'incidence sur le réseau des magasins cash & carry et des clubs-entrepôts de la baisse des ventes de produits du tabac résultant de la décision d'un important fournisseur de tabac de vendre la marchandise directement à certains clients de la société, celle-ci a approuvé et annoncé un plan, en 2006, visant la fermeture des 24 clubs-entrepôts les plus touchés par cette décision. Le total des coûts de restructuration sous cette mesure a été de 12 \$ comparativement aux 10 \$ initialement prévus, dont une tranche de 6 \$ (6 \$ en 2006) a été constatée en 2007.

Dans le cadre d'une analyse des activités en magasins dans la région de l'Atlantique, la société a approuvé et annoncé en 2006 un plan visant la fermeture de 8 magasins dans cette région. Le total des coûts de restructuration sous cette mesure a été de 2 \$ comparativement aux 4 \$ initialement prévus, dont une tranche de 1 \$ (1 \$ en 2006) a été constatée en 2007.

Réseau d'approvisionnement

En 2005, la société a approuvé un vaste plan de restructuration de son réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale. La restructuration devrait être terminée d'ici le premier trimestre de 2009 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 \$. De cette somme, environ 57 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires découlant de régimes de retraite liés à la cessation d'emploi de salariés, 13 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 \$ sont consacrés à la fermeture des installations et d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. En 2007, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 9 \$ (8 \$ en 2006) conformément à ce plan, coûts qui sont constitués de prestations de cessation d'emploi résultant de départs forcés prévus de 7 \$ (4 \$ en 2006), d'une charge au titre de la dépréciation d'immobilisations et de l'amortissement accéléré de néant (2 \$ en 2006) et d'autres coûts de 2 \$ (2 \$ en 2006) directement liés à ces mesures. À la fin de l'exercice, des coûts estimatifs de 11 \$ devraient encore être engagés et ils seront constatés à mesure que les critères appropriés sont réunis.

Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations

En 2005, la société a regroupé plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein d'un nouveau siège social à Brampton, en Ontario, et elle a réorganisé les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, ce qui comprenait le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. La totalité des coûts prévus de 25 \$ liés à ces mesures avaient été constatés à la fin de 2006.

Le tableau qui suit résume les coûts constatés et les paiements en espèces effectués de même que le passif net correspondant aux 29 décembre 2007 et 30 décembre 2006 :

	Prestation de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des installations et autres coûts	Total de 2007	Total de 2006
Passif net au début de l'exercice	40 \$	- \$	40 \$	41 \$
Coûts constatés				
Projet simplifier	139 \$	58 \$	197 \$	- \$
Activités en magasins	(1)	17	16	35
Réseau d'approvisionnement	7	2	9	8
Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations	-	-	-	1
	145 \$	77 \$	222 \$	44 \$
Paiements en espèces				
Projet simplifier	100 \$	49 \$	149 \$	- \$
Activités en magasins	7	15	22	1
Réseau d'approvisionnement	4	1	5	6
Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations	-	-	-	2
	111 \$	65 \$	176 \$	9 \$
Charges imputées aux immobilisations	- \$	- \$	- \$	27 \$
Charges portées en réduction des autres actifs ¹⁾	15	-	15	9
Passif net à la fin de l'exercice	59 \$	12 \$	71 \$	40 \$
Comptabilisé dans le bilan consolidé comme suit :				
Créditeurs et charges à payer	38	12	50	19
Autres passifs (note 17)	21	-	21	21
Passif net à la fin de l'exercice	59 \$	12 \$	71 \$	40 \$

1) Représente les coûts du régime de retraite à prestations déterminées imputés aux autres actifs. Les charges portées en réduction des autres actifs sont liées aux prestations contractuelles de cessation d'emploi qui ont été constatées et qui ont entraîné la réduction des actifs des régimes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 5. Convention collective

En 2006, les membres de certaines sections locales de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce sises en Ontario ont ratifié une nouvelle convention collective d'une durée de quatre ans. La nouvelle convention permet à la société de convertir 44 magasins situés en Ontario en magasins de la bannière *Real Canadian Superstore* ou en magasins d'alimentation faisant appel à une économie de travail équivalente, et elle lui procure la souplesse nécessaire pour investir dans de la main-d'œuvre supplémentaire, le cas échéant. Du fait de la signature de cette convention, la société a constaté, en 2006, une charge non récurrente de 84 \$ dans le bénéfice d'exploitation, y compris un montant de 36 \$ au titre d'un régime de retraite interentreprises qui a été réglé en 2007 (se reporter à la note 14) et un paiement de 38 \$ qui a été versé en 2006 aux salariés à la signature de la convention.

Note 6. Intérêts débiteurs

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	285 \$	284 \$
Intérêts débiteurs sur les instruments financiers dérivés	12	7
Intérêts créditeurs nets à court terme (note 9)	(23)	(11)
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(22)	(21)
Intérêts débiteurs	252 \$	259 \$

Au cours de 2007, des intérêts débiteurs nets de 261 \$ ont été constatés à l'égard des actifs et passifs financiers non classés comme étant détenus à des fins de transaction. De plus, des produits de 41 \$ (40 \$ en 2006) tirés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société à la Barbade, ont été comptabilisés dans les intérêts créditeurs nets à court terme (se reporter à la note 9).

Le montant des intérêts versés en 2007 s'est élevé à 403 \$ (405 \$ en 2006), et le montant des intérêts reçus en 2007 s'est élevé à 134 \$ (127 \$ en 2006).

Note 7. Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2007	2006
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	33,2 %	33,7 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux d'imposition canadiens prévus par la loi	1,4	(0,6)
Montants non imposables	(1,5)	(1,1)
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	(2,3)	(2,1)
Autres	0,2	-
Taux d'imposition effectif avant l'incidence de la charge non déductible au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	31,0 %	29,9 %
Charge non déductible au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	-	796,8
Taux d'imposition effectif	31,0 %	826,7 %

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2007 s'est élevé à 220 \$ (325 \$ en 2006).

L'incidence cumulative sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent pratiquement en vigueur. Par conséquent, en 2007, une réduction nette de 11 \$ (16 \$ en 2006) de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la variation des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada.

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2007	2006
Créditeurs et charges à payer	47 \$	55 \$
Autres passifs	120	117
Immobilisations	(259)	(278)
Autres actifs	(89)	(103)
Reports de pertes en avant (échéant de 2008 à 2027)	41	20
Autres	16	40
Passifs d'impôts futurs nets	(124) \$	(149) \$
	2007	2006
Comptabilisé dans le bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	56 \$	85 \$
Passifs d'impôts futurs à long terme	(180)	(234)
Passifs d'impôts futurs nets	(124) \$	(149) \$

Note 8. Bénéfice net (perte) de base et dilué(e) par action ordinaire (en dollars, sauf indication contraire)

	2007	2006
Bénéfice net (perte) (en millions de dollars)	330 \$	(219) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 19)	274,2	274,1
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	-	0,2
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,2 \$	274,3 \$
Bénéfice net (perte) de base par action ordinaire	1,20 \$	(0,80) \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire	-	-
Bénéfice net (perte) dilué(e) par action ordinaire	1,20 \$	(0,80) \$

Des options sur actions en cours dont le prix d'exercice était supérieur au cours des actions ordinaires de la société au 29 décembre 2007 n'ont pas été prises en compte dans le calcul du bénéfice net (de la perte) dilué(e) par action ordinaire. Par conséquent, en 2007, 6 390 459 options sur actions (4 027 406 en 2006) dont le prix d'exercice moyen pondéré s'établit à 52,67 \$ (61,55 \$ en 2006) par action ordinaire n'ont pas été prises en compte dans le calcul du bénéfice net (de la perte) dilué(e) par action ordinaire.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau suivant présente les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 29 décembre 2007 et au 30 décembre 2006 :

	2007	2006
Trésorerie	61 \$	89 \$
Équivalents de trésorerie – placements à court terme échéant dans un délai d'au plus de 90 jours :		
Dépôts à terme bancaires	77	3
Bons du Trésor	257	208
Titres de créance du gouvernement	155	227
Effets de commerce de sociétés	124	106
Effets de commerce bancaire adossé à des actifs	-	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	674 \$	669 \$

La société a constaté une perte de change non réalisée de 155 \$ (gain de 2 \$ en 2006) par suite de la conversion de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme libellés en dollars américains, dont une perte de 97 \$ (un gain de 1 \$ en 2006) qui avait trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. La perte ou le gain découlant de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme est compensé par la constatation dans le bénéfice d'exploitation et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'un gain ou d'une perte de change non réalisé(e) sur les swaps de devises, tel qu'il est décrit dans la note 22.

Note 10. Débiteurs

	2007	2006
Créances sur cartes de crédit	2 023 \$	1 571 \$
Montant titrisé	(1 475)	(1 250)
Créances sur cartes de crédit, montant net	548	321
Autres débiteurs	337	407
Débiteurs	885 \$	728 \$

La société, par l'entremise de la Banque *PC*, procède à la titrisation de certaines créances sur cartes de crédit en vendant ces dernières à des entités ou fiduciaires ad hoc indépendantes qui émettent des titres portant intérêt. Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit, elle conserve ses responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration, ainsi que des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Depuis le 31 décembre 2006, ces droits sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 et sont comptabilisés à leur juste valeur dans les autres actifs. La juste valeur de ces droits conservés a été estimée selon les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des hypothèses clés. Avant le 31 décembre 2006, ces droits conservés étaient comptabilisés à leur valeur comptable initiale qui était périodiquement évaluée et ramenée à la juste valeur lorsqu'il y avait une baisse de valeur durable. Bien que la Banque *PC* demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiduciaires.

En 2007, des créances sur cartes de crédit de 225 \$ (240 \$ en 2006) ont été titrisées par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances à des fiduciaires indépendantes, donnant lieu à un gain de 1 \$ (perte symbolique en 2006) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de néant (néant en 2006). Au cours de 2007, la Banque PC a reçu 141 \$ (114 \$ en 2006) provenant des produits de titrisation générés par les créances sur cartes de crédit des fiduciaires indépendantes. Une augmentation du passif de gestion de 2 \$ (néant en 2006) a été constatée au cours de l'exercice de la titrisation et la juste valeur du passif de gestion constaté en fin d'exercice se chiffre à 10 \$ (8 \$ en 2006). Le recours des fiduciaires à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par la société par une lettre de crédit de soutien correspondant à 9 % (9 % en 2006) d'une tranche du montant titrisé (se reporter à la note 23).

Le montant net des pertes sur créances, de 11 \$ (9 \$ en 2006), comprend des pertes sur créances de 57 \$ (45 \$ en 2006) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite de pertes sur créances de 46 \$ (36 \$ en 2006) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2007. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2007	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	8 \$		
Taux de paiement (mensuel)	43,0 %		
Durée moyenne pondérée (années)	0,7		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,25 %	(0,9) \$	(1,8) \$
Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie résiduels (annuellement)	15,21 %	(0,02) \$	(0,05) \$

Les détails sur les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se ventilent comme suit :

	2007	2006
Produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	225 \$	240 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	143 \$	116 \$

Note 11. Liquidation de stocks

En 2007, la société a constaté une charge de 15 \$ dans le bénéfice d'exploitation, étant essentiellement constituée de frais d'entreposage et d'expédition, en lien avec certains stocks excédentaires, essentiellement de la marchandise générale, par suite de sa décision en 2006 de procéder à la liquidation de ces stocks. En 2006, la société a constaté une charge de 68 \$ pour ajuster les stocks à liquider au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La charge reflète la réduction des stocks de manière à ce qu'elle soit ramenée à leur valeur recouvrable ainsi que les frais connexes engagés en 2007 pour la réalisation de la liquidation. La liquidation des stocks excédentaires a été menée à terme en 2007.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 12. Immobilisations

	2007			2006		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	525 \$		525 \$	500 \$		500 \$
Propriétés en cours d'aménagement	89		89	226		226
Terrains	1 709		1 709	1 699		1 699
Bâtiments	5 292	1 254 \$	4 038	4 955	1 012 \$	3 943
Matériel et agencements	4 108	2 857	1 251	3 788	2 475	1 313
Améliorations aux bâtiments et améliorations locatives	518	238	280	611	269	342
	12 241	4 349	7 892	11 779	3 756	8 023
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	164	103	61	129	97	32
	12 405 \$	4 452 \$	7 953 \$	11 908 \$	3 853 \$	8 055 \$

Les éléments suivants ont été constatés dans le bénéfice d'exploitation en 2007 : une charge au titre de la dépréciation des immobilisations de 33 \$ (27 \$ en 2006), une charge au titre de l'amortissement accéléré de 3 \$ (une charge de 5 \$ en 2006) et des charges de restructuration et d'autres charges d'un montant symbolique (une charge de 27 \$ en 2006) (se reporter à la note 4).

Note 13. Autres actifs

	2007	2006
Créances non réalisées sur swaps de devises (note 22)	270 \$	165 \$
Placements dans des franchises et autres créances	186	195
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	181	182
Charges reportées et autres	185	147
	822 \$	689 \$

Les charges reportées et autres ci-dessus comprennent des swaps de taux d'intérêt non réalisés à recevoir de 9 \$ (néant en 2006) et un contrat à terme d'électricité de 5 \$ (néant en 2006) (se reporter à la note 22).

Note 14. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de crédit de soutien émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

En 2006, la société a mis en place un nouveau régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne peuvent participer qu'au nouveau régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2006 pour tous les régimes, sauf pour ce qui est de deux régimes pour lesquels cette évaluation doit être établie au 31 décembre 2007 et dont la dernière évaluation avait été établie au 31 décembre 2004. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, la prochaine évaluation de la capitalisation requise pour les régimes susmentionnés sera établie au plus tard les 31 décembre 2009 et 2010, respectivement.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2007, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 183 \$ (166 \$ en 2006). En 2006, La société a comptabilisé une charge de 36 \$ relativement à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises qui a été réglée en 2007 (se reporter à la note 5).

En 2008, la société prévoit verser des cotisations d'environ 76 \$ aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation. Ce montant estimatif pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2008, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations versées aux prestataires des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes sans capitalisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2007			2006		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	1 052 \$	44 \$	1 096 \$	944 \$	42 \$	986 \$
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	91	1	92	74	(1)	73
Cotisations de l'employeur	77	10	87	90	21	111
Cotisations des salariés	2	2	4	2	-	2
Prestations versées	(61)	(23)	(84)	(58)	(18)	(76)
Autres	-	(1)	(1)	-	-	-
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 161 \$	33 \$	1 194 \$	1 052 \$	44 \$	1 096 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 262 \$	308 \$	1 570 \$	1 155 \$	243 \$	1 398 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	52	44	96	50	9	59
Intérêts débiteurs	65	16	81	62	13	75
Prestations versées	(61)	(23)	(84)	(58)	(18)	(76)
(Gain actuariel)/perte actuarielle	(87)	(22)	(109)	55	61	116
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	7	-	7	-	-	-
Prestations spéciales de cessation d'emploi ²⁾	6	-	6	-	-	-
Gains sur compression ³⁾	(11)	(2)	(13)	-	-	-
Autres	(1)	(2)	(3)	(2)	-	(2)
Solde à la fin de l'exercice	1 232 \$	319 \$	1 551 \$	1 262 \$	308 \$	1 570 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes						
Fraction non amortie des coûts des services passés	(71) \$	(286) \$	(357) \$	(210) \$	(264) \$	(474) \$
Perte actuarielle nette non amortie	2	(6)	(4)	5	(7)	(2)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	193	137	330	313	172	485
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	124 \$	(155) \$	(31) \$	108 \$	(99) \$	9 \$
Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :						
Autres actifs (note 13)	170 \$	11 \$	181 \$	145 \$	37 \$	182 \$
Autres passifs (note 17)	(46)	(166)	(212)	(37)	(136)	(173)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	124 \$	(155) \$	(31) \$	108 \$	(99) \$	9 \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Les prestations contractuelles et les prestations spéciales de cessation d'emploi, résultant du Projet simplifier 2007 et comprenant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de la société, ont été comptabilisées dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).

3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes sur lesquels le Projet simplifier 2007 - projet de restructuration et de rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de la société - a eu une incidence, ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2007, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2007 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,0 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2007 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres Régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Juste valeur des actifs des régimes	326 \$	33 \$	1 052 \$	44 \$
Obligations au titre des prestations constituées	424	319	1 262	308
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(98) \$	(286) \$	(210) \$	(264) \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes étaient détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	63 %	– %	63 %	– %
Titres de créance	35 %	91 %	36 %	93 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	9 %	1 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société, et par Loblaw, d'une juste valeur respective de 5 \$ et de 1 \$ (3 \$ et néant en 2006) au 30 septembre 2007. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par Weston ou Loblaw.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	50 \$	42 \$	48 \$	9 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	65	16	62	13
(Rendement réel) perte réelle des actifs des régimes	(91)	(1)	(74)	1
(Gain actuariel) perte actuarielle	(87)	(22)	55	61
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	7	-	-	-
Prestations spéciales de cessation d'emploi ²⁾	6	-	-	-
Perte sur compression ²⁾	2	-	-	-
(Revenu) coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	(48)	35	91	84
Excédent (insuffisance) du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	9	(1)	(1)	(4)
Excédent (insuffisance) de la perte actuarielle nette amortie sur la perte actuarielle réelle liée aux obligations au titre des prestations constituées	99	34	(43)	(40)
(Insuffisance) excédent de la fraction non amortie des coûts des services passés sur les coûts réels des services passés	-	(1)	1	-
Coût net des régimes à prestations déterminées	60	67	48	40
Coût des régimes à cotisations déterminées	10	-	6	-
Coût des régimes de retraite interentreprises ³⁾	50	-	85	-
Coût net des régimes	120 \$	67 \$	139 \$	40 \$
Comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme suit :				
Coût des régimes de retraite et des autres régimes	105 \$	67 \$	139 \$	40 \$
Charges de restructuration et autres charges ²⁾	15	-	-	-
Coût net des régimes	120 \$	67 \$	139 \$	40 \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Les prestations contractuelles et les prestations spéciales de cessation d'emploi, ainsi que les pertes sur compression, résultant du Projet simplifier 2007 et comprenant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de la société, ont été comptabilisées dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).

3) Comprend pour 2006 un montant de 36 \$ relatif à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises qui a été réglée en 2007 (se reporter à la note 5).

Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,5 %	5,3 %	5,0 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation ²⁾	5,0 %	5,0 %	5,25 %	5,2 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,75 %	5,0 %	8,0 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés sur lesquels le Projet simplifier 2007 – projet de restructuration et de rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de la société – a eu une incidence, ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2007, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2007 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,0 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2007 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 10,0 % (10,0 % en 2006) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2014 en 2006) et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2007 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes ¹⁾	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des Régimes ²⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		7,75 %		5,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	(11) \$	s.o.	- \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	11 \$	s.o.	- \$
Taux d'actualisation	5,5 %	5,0 %	5,3 %	5,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(174) \$	(9) \$	(37) \$	(4) \$
d'une diminution de 1 %	203 \$	10 \$	42 \$	4 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ³⁾			10,0 %	10,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	31 \$	5 \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(27) \$	(5) \$

s.o. – sans objet

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.

3) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2015 en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 15. Dette à court terme

En 2007, la société disposait d'une facilité de crédit engagée renouvelable à 364 jours de 500 millions de dollars, qui viendra à échéance en mars 2008 et qui ne fait l'objet d'aucune clause financière restrictive. Les emprunts sont assujettis à des taux d'intérêt variables à court terme. Au 29 décembre 2007, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit. Après le 29 décembre 2007, la société a obtenu une prolongation de 60 jours pour la facilité, reportant ainsi l'échéance en mai 2008.

Note 16. Dette à long terme

	2007	2006
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
6,00 %, échéant en 2008	390 \$	390 \$
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
- capital	151	151
- incidence du rachat du coupon	(44)	(34)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 9,57 %, échéant de 2008 à 2043	17	21
Prêts exigibles des EDDV i) (se reporter à la note 26)	153	124
Contrats de location-acquisition i) (se reporter à la note 18)	62	32
Total de la dette à long terme	4 284	4 239
Moins la tranche échéant à moins de un an	432	27
	3 852 \$	4 212 \$

i) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 29 décembre 2007 comprend les prêts exigibles et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 183 \$ (156 \$ en 2006) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 32 \$ (23 \$ en 2006) est exigible d'ici un an.

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, incluant les EDDV et les autres dettes, selon l'échéance, est le suivant : 432 \$ en 2008, 149 \$ en 2009, 326 \$ en 2010, 376 \$ en 2011, 24 \$ en 2012; et 2 977 \$ par la suite.

En 2006, la société a remboursé ses débetures de Provigo inc., série 1996, 8,70 %, d'un montant de 125 \$ du fait qu'elles sont arrivées à échéance.

Les prêts exigibles des EDDV de 153 \$ (124 \$ en 2006) représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie de leurs stocks et immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de sept ans jusqu'à l'échéance (huit ans en 2006), sont remboursables à vue selon certaines circonstances préétablies et garantis en vertu d'une convention générale de garantie dressée par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des tiers bailleurs de fonds d'effets de commerce à court terme adossés à des créances. La fiducie de financement indépendante détient une entente de liquidité de type global d'une importante banque à charte canadienne dans l'éventualité où elle serait dans l'impossibilité d'émettre des effets de commerce à court terme adossés à des créances. Comme il en est fait mention à la note 23, une importante banque à charte canadienne a produit une lettre de crédit de soutien en faveur d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt et que la société n'a pas, dans un délai précis, pris en charge le prêt, ou que le franchisé indépendant n'a pas remédié au défaut, la fiducie de financement indépendante devra céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien (se reporter à la note 26).

La juste valeur de la dette à long terme à la fin de l'exercice de 2007 est de 4 216 \$ (4 798 \$ en 2006). L'estimation de la juste valeur se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.

Note 17. Autres passifs

	2007	2006
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	212 \$	173 \$
Sommes à payer non réalisées au titre des contrats à terme de capitaux propres (note 22)	91	13
Passif au titre des swaps de taux d'intérêt non réalisé (note 22)	28	-
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales	23	14
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	21	21
Rémunération à base d'actions (note 21)	10	17
Autres	74	76
	459 \$	314 \$

Note 18. Contrats de location

Preneur à bail

Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société se répartissent comme suit :

	Montant à payer pour chaque exercice						2007 Total	2006 Total
	2008	2009	2010	2011	2012	Jusqu'en 2046		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	192 \$	172 \$	150 \$	128 \$	108 \$	673 \$	1 423 \$	1 492 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(37)	(31)	(26)	(20)	(16)	(42)	(172)	(188)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	155 \$	141 \$	124 \$	108 \$	92 \$	631 \$	1 251 \$	1 304 \$

Contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 62 \$ (32 \$ en 2006) sont incluses dans le bilan consolidé en date de la fin d'exercice (se reporter à la note 16). Les obligations découlant de contrats de location-acquisition visent principalement le matériel de l'EDDV qui assure la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 9 \$ (4 \$ en 2006).

Cession-bail

En 2007, la société a effectué la cession-bail d'une propriété et d'un immeuble partiellement construit (la « propriété »), moyennant un prix d'achat de 109 \$, assujéti à un prêt hypothécaire accordé par le vendeur de 27 \$ portant intérêt à 6 %, échéant en 2009. Aucun gain ni aucune perte n'a été constaté pour la vente de la propriété. La société a loué la propriété pour une durée de 20 ans, avec options de renouvellement pour une autre période de 20 ans. Pour sa part, la société a sous-loué la propriété à un tiers fournisseur de solutions logistiques. La cession-bail a été constatée comme une location-exploitation et débute en 2008. La société a également conclu une entente d'entreposage et de distribution avec le fournisseur de solutions logistiques qui utilisera la propriété pour offrir des services à Loblaw.

Note 19. Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2007		2006	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début de l'exercice	274 173 564	1 196 \$	274 054 814	1 192 \$
Options sur actions exercées (note 21)	-	-	118 750	4
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	274 173 564	1 196 \$	274 173 564	1 196 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	274 173 564		274 066 885	

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») La société a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions en circulation ou d'avoir recours à des contrats à terme de capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date de leur rachat. La société n'a pas racheté d'actions en vertu de son OPRCNA en 2007 ou 2006.

Note 20. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau qui suit donne de plus amples détails concernant le cumul des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 29 décembre 2007 :

	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$	- \$
Effet cumulatif de la mise en application des nouvelles normes comptables (déduction faite des impôts sur le bénéfice de 1 \$) (note 2)	(4)	20	16
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente (déduction faite des impôts sur le bénéfice de 5 \$)	-	(56)	(56)
Reclassement d'une perte sur les actifs financiers disponibles à la vente (déduction faite des impôts sur le bénéfice de néant)	-	33	33
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (déduction faite des impôts sur le bénéfice de 2 \$)	57	-	57
Reclassement du gain sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (déduction faite des impôts sur le bénéfice de 1 \$)	(31)	-	(31)
Solde à la fin de l'exercice	22 \$	(3) \$	19 \$

Il est prévu qu'un gain net estimatif de 18 \$ relatif aux couvertures de flux de trésorerie inscrit au cumul des autres éléments du résultat étendu au 29 décembre 2007 sera reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. Ce gain sera contrebalancé par la perte estimative sur les actifs financiers disponibles à la vente qui font l'objet d'une couverture. Le solde sera reclassé dans le bénéfice net sur une période maximale de quatre ans.

Note 21. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf indication contraire)

La société maintient divers types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

Le coût net de la rémunération à base d'actions de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation à l'égard de son régime d'options sur actions de même que des contrats à terme de capitaux propres connexes et du régime d'unités d'actions restreintes se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2007	2006
Produits découlant du régime d'options sur actions	- \$	(11) \$
Perte découlant des contrats à terme de capitaux propres (note 22)	67	32
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	5	16
Coût net de la rémunération à base d'actions	72 \$	37 \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires; toutefois, la société a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de la société le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2007, la société a attribué 4 368 980 options sur actions (189 354 en 2006) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 47,28 \$ (55,30 \$ en 2006) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

En 2007, la plus-value d'actions d'un montant symbolique (11 millions de dollars en 2006) a été versée à l'exercice de 108 000 options sur actions (815 403 en 2006). La société n'a émis aucune action ordinaire (118 750 en 2006) pour une contrepartie en espèces de néant (4 millions de dollars en 2006) à l'exercice d'options sur actions pour lesquelles elle avait comptabilisé un passif de néant (0,1 million de dollars en 2006) au titre de la rémunération à base d'actions.

À la fin de l'exercice, la société avait au total 6 532 756 options sur actions en cours (4 084 646 en 2006), représentant environ 2,4 % (1,5 % en 2006) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Parmi les 6 532 756 options sur actions en cours (4 084 646 en 2006), 6 491 516 (4 043 406 en 2006) ont trait aux attributions d'options sur actions qui prévoient un règlement en actions ou le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié, et 41 240 (41 240 en 2006) ont trait aux attributions d'options sur actions consenties avant le 30 décembre 2001, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires.

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2007		2006	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	4 084 646	61,36 \$	5 305 422	56,98 \$
Attribuées	4 368 980	47,28 \$	189 354	55,30 \$
Exercées	(108 000)	48,75 \$	(934 153)	35,18 \$
Déchues/annulées	(1 812 870)	60,69 \$	(475 977)	61,56 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	6 532 756	52,34 \$	4 084 646	61,36 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 314 278	59,00 \$	1 544 232	57,37 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2007			Options exerçables en 2007	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
33,03 \$ - 49,11 \$	4 077 233	6	47,16 \$	47 240	48,50 \$
50,80 \$ - 55,50 \$	1 332 112	3	53,56 \$	817 675	53,73 \$
69,63 \$ - 72,95 \$	1 123 411	4	69,69 \$	449 363	69,69 \$

Régime d'unités d'actions restreintes La société gère un régime d'unités d'actions restreintes pour certains cadres supérieurs. Les unités d'actions restreintes donnent le droit aux salariés de recevoir un paiement en espèces après la fin de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des unités d'actions restreintes sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de bourse précédant la fin de la période de performance des unités d'actions restreintes multiplié par le nombre d'unités d'actions restreintes détenues par le salarié.

En 2007, la société a attribué 335 056 unités d'actions restreintes (691 001 en 2006) à 349 salariés (238 en 2006); 161 621 unités d'actions restreintes (211 526 en 2006) ont été annulées alors que 154 700 (112 707 en 2006) ont été payées pour un montant de 8 millions de dollars (6 millions de dollars en 2006). À la fin de l'exercice, il y avait au total 768 687 unités d'actions restreintes (749 952 en 2006) en circulation.

Régime d'actionariat à l'intention des salariés (« RAS ») La société maintient un RAS qui permet aux salariés d'acquiescer des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2006) de la cotisation de chaque salarié. Le RAS est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des salariés de la société. Un coût de rémunération de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2006) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées Des membres du Conseil d'administration de la société, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours des actions ordinaires de la société au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice, 56 082 unités d'actions différées (44 397 en 2006) étaient en circulation. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre des unités d'actions différées était minime et a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Note 22. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2007	2006
	2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total	Total
Swaps de devises	140 \$	31 \$	174 \$	56 \$	166 \$	533 \$	1 100 \$	1 060 \$
Swaps de taux d'intérêt reçus	240 \$	140 \$	50 \$	200 \$	- \$	- \$	630 \$	630 \$
Swaps de taux d'intérêt payés	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	150 \$	150 \$	150 \$
Contrats à terme de capitaux propres	- \$	- \$	124 \$	35 \$	25 \$	70 \$	254 \$	247 \$
Contrat à terme d'électricité	9 \$	8 \$	8 \$	8 \$	- \$	- \$	33 \$	42 \$

Les montants nominaux ne représentent pas les actifs ni les passifs, et ainsi ne sont pas constatés dans le bilan consolidé. Les montants nominaux servent à calculer les paiements à échanger en vertu de ces contrats.

Swaps de devises La société a recours à des swaps de devises pour gérer les fluctuations des taux de change sur une partie de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et placements à court terme libellés en dollars américains.

La société a eu recours à des swaps de devises visant l'échange de dollars américains contre 1,1 milliard de dollars canadiens (1,1 milliard de dollars en 2006), venant à échéance d'ici 2017. Les swaps de devises de 590 \$ sont désignés comme couverture de flux de trésorerie et la tranche non désignée totalisant 510 \$ est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 270 \$ (165 \$ en 2006) découlant du taux de change a été constatée dans les autres actifs.

Swaps de taux d'intérêt La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. La société a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence de 630 \$ (630 \$ en 2006) de ses équivalents de trésorerie disponibles à la vente et ses placements à court terme à taux variable en placements à taux fixe moyen de 5,60 % (5,60 % en 2006), venant à échéance d'ici 2011. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 9 \$ a été constatée dans les autres actifs et les gains à la juste valeur non réalisés de 9 \$ ont été reportés, déduction faite des impôts, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Lorsque réalisés, ces gains non réalisés sont reclassés dans le bénéfice net. Avant le 31 décembre 2006, ces gains ou pertes non réalisés n'étaient pas constatés dans le bilan de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

En 2007, la société a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux swaps de taux d'intérêt anciennement désignés comme couverture de flux de trésorerie en raison du risque de variation des taux d'intérêt variables des effets de commerce. Ces swaps de taux d'intérêt ont permis de convertir un montant nominal de référence de 150 \$ (150 \$ en 2006) de ses effets de commerce à taux variable en une dette moyenne à taux fixe de 8,37 % (8,37 % en 2006), venant à échéance d'ici 2013. Par conséquent, la perte cumulative de 2 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu a été reclassée dans le bénéfice net. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 28 \$ a été constatée dans les autres passifs. Avant le 31 décembre 2006, ces gains ou pertes non réalisés n'étaient pas constatés dans le bilan de la société.

Contrats à terme de capitaux propres (en dollars, sauf indication contraire) La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions découlant des variations du cours de ses actions ordinaires. À la fin de l'exercice 2007, la société avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs pour racheter 4,8 millions (4,8 millions en 2006) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme cumulatif de 53,14 \$ (51,43 \$ en 2006), y compris 8,27 \$ l'action ordinaire (6,56 \$ en 2006) d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui ont été constatés dans le bénéfice net et qui seront versés à la résiliation des contrats. Les contrats à terme de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. Leur valeur varie selon les variations du cours des actions ordinaires de la société et compense partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions de la société, y compris la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes, et des contrats à terme de capitaux propres prend effet lorsque le cours des actions ordinaires de la société excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, seules les unités d'actions restreintes compenseront partiellement ces contrats à terme de capitaux propres. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées, des unités d'actions restreintes et de leur calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes liées aux contrats à terme de capitaux propres et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. La société a inclus une perte non réalisée cumulée, intérêts et dividendes, de 91 \$ (13 \$ en 2006) dans les autres passifs relativement à ces contrats à terme de capitaux propres.

Contrat à terme d'électricité La société a signé un contrat à terme d'électricité pour atténuer la volatilité des prix et maintenir une partie des coûts d'électricité de la société, en Alberta, Canada, à environ aux taux de 2006. Ce contrat a une durée initiale de cinq ans et viendra à échéance en décembre 2011. Depuis le 31 décembre 2006, Loblaw est tenu d'évaluer son contrat à terme d'électricité à sa juste valeur conformément au chapitre 3855. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ce contrat à terme d'électricité de 5 \$ a été constatée dans les autres actifs. Au cours de 2007, une perte de valeur de 2 \$ a été constatée dans le bénéfice d'exploitation. Avant le 31 décembre 2006, cet instrument dérivé non financier n'était pas constaté dans les bilans consolidés comparatifs. Par conséquent, les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur du contrat n'ont pas été constatés dans l'état des résultats de la société.

Juste valeur des dérivés La juste valeur des dérivés correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord d'instrument était résilié à la date de clôture de l'exercice. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où les instruments sont négociés et les prix fournis par des contreparties. Depuis le 31 décembre 2006, la juste valeur des dérivés s'approche de leur valeur comptable et est constatée dans les autres actifs ou les autres passifs. Avant le 31 décembre 2006, les swaps de taux d'intérêt n'étaient pas constatés au bilan consolidé comparatif. La créance non réalisée sur swap de taux d'intérêt non constatée était de 17 \$ au 30 décembre 2006.

Le tableau suivant présente la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers, notamment des dérivés non financiers, ceux classés comme étant détenus à des fins de transaction, ceux constatés dans le bénéfice net en 2007, avant les impôts et la participation sans contrôle.

Période de 52 semaines terminée le 29 décembre 2007

	Désignés comme étant détenus à des fins de transaction	Devant être classés comme étant détenus à des fins de transaction
Équivalents de trésorerie et placements à court terme	(76) \$	- \$
Contrat à terme d'électricité	-	2
Swaps de taux d'intérêt	-	5
Swaps de devises	-	(79)
Contrats à terme de capitaux propres afférents à la rémunération à base d'actions	-	79
Perte à la juste valeur	(76) \$	7 \$

Juste valeur des autres instruments financiers La juste valeur des débiteurs, de la dette bancaire, des effets de commerce, des créiteurs et charges à payer et de la dette à court terme se rapprochent de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme. Se reporter à la note 16 pour en connaître davantage sur la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme.

L'investissement de capitaux propres dans les franchises est évalué au coût parce qu'il n'existe aucun cours du marché d'un marché actif et ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente.

Risque de change La société s'expose à la variabilité des taux de change sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses placements à court terme. À la fin de l'exercice, la société disposait de 801 \$ (864 \$ en 2006) constitués de la trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme détenus par Glenhuron. Pour gérer ce risque, la société désigne une partie de ses swaps de devises dans une couverture de flux de trésorerie pour gérer les fluctuations des taux de change sur une partie de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme libellés en dollars américains. Le reste des swaps de devises non désignés couvre le risque économique des fluctuations des taux de change sur le reste de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains.

Au cours de l'exercice, la perte de change non réalisée de 79 \$ liée aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme classés comme étant disponibles à la vente est constatée dans les autres éléments du résultat étendu et a été partiellement compensée par le gain de change non réalisé de 72 \$ avant impôts sur le bénéfice relativement aux swaps de devises désignés aussi reportés dans les autres éléments du résultat étendu. La perte de change non réalisée de 76 \$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et des placements à court terme désignés comme étant détenus à des fins de transaction a été partiellement compensée dans le bénéfice d'exploitation par le gain de change non réalisé de 79 \$ relativement aux swaps de devises qui ne sont pas désignés dans la couverture des flux de trésorerie. Au cours de l'exercice, la société a réalisé un gain de change de 46 \$ relativement aux swaps de devises qui sont venus à échéance ou qui ont été résiliés.

Risque de crédit La société s'expose au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières, qu'il y a une concentration d'opérations exécutées par la même contrepartie ou que des obligations financières ont des caractéristiques économiques similaires de façon telle qu'elles peuvent subir similairement les variations de la conjoncture. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et des créances sur les magasins franchisés indépendants, associés et indépendants.

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments financiers ou non financiers dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à atténuer les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments financiers dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. La société tente de limiter ce risque par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs particuliers, ainsi que le type d'instruments à détenir par la société.

Le risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et aux créances sur les magasins franchisés indépendants, associés et indépendants, résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque *PC* utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit et gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié des porteurs de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances sur les magasins franchisés indépendants, associés et indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Note 23. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement aux impôts sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments divulgués dans les procédures judiciaires ci-après.

À la fin de l'exercice, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 113 \$ (153 \$ en 2006).

La société établit des lettres de crédit de soutien qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif éventuel brut total relatif aux lettres de crédit de soutien s'élève à environ 221 \$ (221 \$ en 2006). D'autres lettres de crédit de soutien ayant trait au programme de financement pour les franchisés indépendants de la société et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la NOC-14, « Informations à fournir sur les garanties » :

Fiducie de financement indépendante Les franchisés indépendants de la société peuvent obtenir du financement grâce à une structure comprenant des fiducies indépendantes qui ont été créées aux fins de l'octroi de prêts aux franchisés indépendants afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des bailleurs de fonds d'effets de commerce à court terme adossés à des créances. La fiducie de financement indépendante détient une entente de liquidité de type global d'une importante banque à charte canadienne dans l'éventualité où elle serait dans l'impossibilité d'émettre des effets de commerce à court terme adossés à des créances. Le montant brut du capital des prêts aux franchisés indépendants en cours au 29 décembre 2007 était de 418 \$ (419 \$ en 2006), notamment 153 \$ (124 \$ en 2006) de prêts exigibles des EDDV condolidées par la société en 2007 (se reporter à la note 26). La société a convenu d'accorder, d'après une formule, des améliorations des modalités de crédit, sous forme d'une lettre de crédit de soutien en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, quel que soit le moment, ou à 44 \$ (44 \$ en 2006) en date du 29 décembre 2007 (se reporter à la note 26). Ces améliorations permettent à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société selon des modalités avantageuses. De plus, chaque franchisé indépendant fournit une garantie relative à ses obligations en faveur de la fiducie de financement indépendante en vertu d'une convention générale de garantie. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt et où la société n'aurait pas, dans une période déterminée, pris le prêt en charge, ou dans le cas où le prêt n'aurait toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante devra céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. En raison de l'entrée en vigueur du chapitre 3855 (se reporter à la note 2), un passif de 7 \$ lié à la juste valeur de cette lettre de crédit de soutien a été constaté

Ni la fiducie de financement indépendante ni la société ne peuvent volontairement mettre fin à l'entente avant décembre 2009 et, après cette date, elles ne peuvent le faire que sur un préavis de six mois. La résiliation automatique de l'entente ne peut se produire que si des événements précis et prédéterminés ont lieu et ne sont pas corrigés à l'intérieur des délais prescrits, notamment une révision à la baisse de la cote de la société sous la cote « A (bas) » pour le crédit à long terme ou sous la cote « R-1 (bas) » pour son crédit à court terme publiée par Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). Le 7 février 2008, DBRS a abaissé la cote du crédit à long terme de la société de « A (bas) » à « BBB (élevée) » et a également abaissé la cote de crédit à court terme de la société de « R-1 (bas) » à « R-2 (élevée) ». Par suite des déclassements par DBRS, la société a été avisée qu'il y avait eu résiliation de l'entente relative à la fiducie de financement indépendante à l'intention des franchisés indépendants de la société par suite de la baisse des cotes de crédit. Aucun montant n'a été tiré de la lettre de crédit de soutien de 44 \$ (44 \$ en 2006) en faveur de la fiducie

de financement indépendante accordée par la société. Dans une telle éventualité, la dette à long terme de 126 \$ devra être reclassée comme dette à court terme. Ce montant traduit la consolidation actuelle faite par la société et qui est lié à certains franchisés qui sont des EDDV. La société en est présentement à obtenir une autre source de financement auprès d'un consortium bancaire sous forme d'une facilité de crédit engagée de 364 jours à l'intention de ses franchisés, afin de régler le problème. Toute nouvelle structure de financement qui serait mise en place devrait être examinée pour déterminer les répercussions éventuelles concernant la consolidation des EDDV. Conformément aux PCGR canadiens, les états financiers de la fiducie de financement indépendante ne sont pas consolidés avec ceux de la société

Lettre de crédit de soutien Une importante banque à charte canadienne a produit une lettre de crédit de soutien en faveur d'une fiducie de financement indépendante relativement au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Le passif éventuel brut total aux termes de cette entente, qui représente 9 % (9 % en 2006) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 89 \$ (68 \$ en 2006) (se reporter à la note 10).

Obligations découlant de contrats de location Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise 79 \$ (111 \$ en 2006).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Poursuites En 2007, la société a été l'un des 17 défendeurs à recevoir signification d'une poursuite intentée par certains bénéficiaires d'un régime de retraite interentreprises et déposée auprès de la Cour supérieure de l'Ontario. Dans leur réclamation contre leur employeur respectif et les fiduciaires du régime de retraite interentreprises, les demandeurs allèguent que les actifs dudit régime ont été mal gérés et réclament, entre autres, des dommages-intérêts de 1 milliard de dollars. L'action est présentée sous forme de recours collectif au nom de tous les bénéficiaires du régime de retraite interentreprises et elle n'en est qu'à ses toutes premières étapes. Le représentant des demandeurs a avisé la société qu'il avait reçu instructions de ses clients de mettre fin à la poursuite contre les employeurs, notamment la société. La poursuite visant les fiduciaires est maintenue et l'un des fiduciaires, un administrateur de la société, pourrait avoir droit de recevoir une indemnisation de la société.

Outre la réclamation susmentionnée, la société peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Le résultat de ces poursuites demeure incertain. Cependant, compte tenu de l'information à sa disposition à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites auront une incidence importante, de façon individuelle ou collective, sur ses activités.

Note 24. Entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »)

Conformément à la NOC-15, la société consolide toutes les entités à détenteurs de droits variables dont elle est le principal bénéficiaire. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une EDDV soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. La société a désigné les entités suivantes comme EDDV :

Franchisés indépendants La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants

Notes afférentes aux états financiers consolidés

louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant.

À la fin de l'exercice 2007, 137 (123 en 2006) des magasins franchisés indépendants de la société réunissaient les critères d'une EDDV et ont été consolidés conformément à la NOC-15.

Accord d'entreposage et de distribution La société a signé des ententes d'entreposage et de distribution avec des tiers aux termes desquels ces derniers doivent fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans ces tiers; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec ceux-ci, la société a déterminé que ces tiers réunissaient les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc les consolider. L'incidence de la consolidation des entités chargées de l'entreposage et de la distribution n'était pas significative.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de ces tiers qui lui fournissent des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés. La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

Fiducie indépendante La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre de crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ses créances sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté aux notes 10 et 23.

En 2006, la Banque PC a restructuré son programme de titrisation de cartes de crédit. Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante constituée antérieurement, a émis pour 500 \$ de billets de premier rang et de billets subordonnés à 5 ans échéant en 2011, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,5 % pour financer l'achat de créances sur cartes de crédit, titrisées antérieurement par la Banque PC par l'entremise d'une fiducie indépendante. Les billets subordonnés constituent un soutien en matière de crédit à l'égard des billets qui sont de rang supérieur. La Banque PC continuera de fournir des services de gestion des créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle mais ne touchera pas d'honoraires de gestion et elle possède des droits conservés sur les créances titrisées correspondant à des droits sur les flux de trésorerie futurs une fois que les obligations envers les investisseurs auront été remplies. Conformément aux PCGR canadiens, les états financiers d'Eagle ne sont pas consolidés avec ceux de la société. La restructuration du portefeuille s'est traduite par une perte symbolique.

Note 25. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée (« Weston »), et ses sociétés affiliées, autres que Loblaw, sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après.

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2006) du coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 27 \$ en 2007 (25 \$ en 2006).

Immobilier La société loue certains immeubles d'une société affiliée à Weston, essentiellement des locaux à bureaux à un prix d'environ 2 \$ (4 \$ en 2006). En 2006, la société a acheté à une société affiliée à Weston un immeuble qu'elle prévoit aménager éventuellement pour une contrepartie de 8 \$ payée d'avance conformément aux dispositions d'un ancien bail foncier conclu entre les parties.

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des emprunts à court terme. L'encours des emprunts et des prêts était nul à la fin de l'exercice.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Ententes de gestion La société et Weston ont conclu une entente de prestations de services administratifs envers l'une et l'autre. En vertu de cette entente, les services comprennent la gestion de marchandises, des régimes de retraite et avantages sociaux, des impôts, des déplacements, des soins médicaux, des systèmes informatiques, la gestion de risque, la trésorerie et les services juridiques. Les paiements sont versés trimestriellement selon les coûts de prestation réellement engagés. Lorsque les services sont fournis conjointement par la société et Weston, chaque partie paie la proportion appropriée de ces coûts. Dans le cadre de cette entente, les paiements nets se sont élevés à 9 \$ en 2007. Les frais payés en vertu de cette entente sont revus annuellement par le comité de vérification.

La société gère, par l'entremise de Glenhuron, certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston aux États-Unis, et les frais de gestion engagés sont fondés sur les taux du marché. Glenhuron a conclu une entente avec une filiale de Weston en matière d'administration d'un portefeuille de prêts à long terme exigibles de tiers.

Note 26. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 7 février 2008, DBRS et Standard & Poor's (« S&P ») ont abaissé la cote de crédit des titres de créance à moyen terme, d'autres billets et obligations non garanties et des effets de commerce de la société. DBRS a abaissé la cote de crédit à long terme de la société de « A (bas) » à « BBB (élevée) » et a également abaissé la cote de crédit à court terme de Loblaw de « R-1 (bas) » à « R-2 (élevée) ». De plus, S&P a abaissé la cote de crédit des effets de commerce de Loblaw de « A-1 (bas) » à « A-2 ». Par suite du déclassement de la cote de crédit à court terme par DBRS, la société a un accès limité aux effets de commerce. La société a entamé des discussions avec un consortium bancaire en vue de garantir un financement à court terme afin de remplacer sa facilité de crédit engagée renouvelable à 364 jours de 500 \$, telle qu'elle est décrite à la note 15, par une nouvelle facilité de crédit engagée à long terme d'un montant plus élevé.

Par suite des déclassements par DBRS, la société a été avisée qu'il y avait eu résiliation de l'entente relative à la fiducie de financement indépendante à l'intention des franchisés indépendants de la société par suite de la baisse des cotes de crédit. Aucun montant n'a été tiré de la lettre de crédit de soutien de 44 \$ en faveur de la fiducie de financement indépendante accordée par la société. Dans une telle éventualité, la dette à long terme de 126 \$ devra être reclassée comme dette à court terme. Ce montant traduit la consolidation actuelle faite par la société et qui est lié à certains franchisés qui sont des EDDV. Le montant brut du capital des prêts aux franchisés indépendants en cours à la fin de 2007 était de 418 \$ (419 \$ en 2006), notamment des prêts de 153 \$ (124 \$ en 2006) exigibles des EDDV consolidées par la société en 2007. La société en est actuellement à obtenir une autre source de financement auprès d'un consortium bancaire sous forme d'une facilité de crédit engagée de 364 jours à l'intention de ses franchisés, afin de régler le problème. Toute nouvelle structure de financement qui serait mise en place devrait être examinée pour déterminer les répercussions éventuelles concernant la consolidation des EDDV.

Note 27. Renseignements supplémentaires

Informations sectorielles La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandage, qui comprend principalement l'alimentation ainsi que la marchandise générale et les produits et services pharmaceutiques. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.